



COMPTE-RENDU CTL du 2 et 3 décembre 2020

« Je vous écoute mais je ne vous entends pas »

L'ordre du jour de la séance est le suivant:

- PV du CTL du 28/09/2020
- Présentation accueil de proximité
- Présentation CDL
- Présentation SGC Brioude
- Présentation SGC Langeac
- Présentation SGC Yssingeaux
- Présentation SGC Le Puy-en-Velay
- Transfert de la gestion des EHPAD aux SGC
- Trésorerie Hospitalière
- Présentation transfert assiette-recouvrement
- Temps partiels
- Autres questions diverses

M. BATION, M. TRESCARTE (expert) et Mme HOLLEMAERT, représentent la CGT FIP 43.

L'ordre du jour imposé par la direction est chargé et l'ambiance électrique.

Déclarations liminaires

Les élus CGT dénoncent le passage en force de la NRP (nouveau réseau de proximité ou géographie revisitée) présentée comme un projet concerté alors qu'il n'en est rien. Nous subissons tous actuellement les injonctions d'un régime autoritaire, et l'entêtement de la DG à poursuivre ce projet en période de crise sanitaire n'est que le reflet de la politique rigide et sans horizon de nos dirigeants. Ils rappellent les plans de restructuration de France Télécom avec les suppressions d'emplois et les dégradations des conditions de travail qui ont amené les conséquences dramatiques que l'on connaît. Pour constituer ce nouveau réseau, les suppressions d'emplois, l'externalisation de certaines missions vers d'autres administrations, et les propositions attendues de départs volontaires sont à l'ordre du jour avec les encadrants

pour exécutants. La CGT s'oppose à ce démantèlement des services publics et demande le développement du réseau local avec davantage de moyens humains et matériels (l'État a donné des milliards aux entreprises privées sans contrepartie !)

Les élus du SNUI dénoncent la manipulation de la communication sur la NRP. La démétropolisation est présentée comme l'arrivée de services qui vont redynamiser l'économie locale des zones rurales alors qu'il s'agit en fait d'une poignée de fonctionnaires dont les missions ne vont pas correspondre aux attentes des usagers. Mais dans nos services, tous les agents sont susceptibles d'être délocalisés (sauf les A+ qui conservent leur poste sur le département tant qu'ils ne demandent pas de mutation). Et en prime, la direction voudrait remettre en cause les temps partiels !

Les élus de FO dénoncent la mise en place de la NRP dans le contexte de crise sanitaire, générant la suppression du réseau dans les départements ruraux et l'externalisation à terme de nos missions, qui n'apportera aucune amélioration aux services rendus à l'utilisateur.

En septembre, un livret a été donné aux encadrants pour leur indiquer les éléments de langage nécessaires pour nous faire « comprendre » la NRP, au cas où n'en aurions pas compris toutes les subtilités et les bienfaits qu'elle va nous apporter !

Enfin, il est rappelé la présence des élus avec les OS ce matin, avant la tenue du CTL, en conférence de presse, démontrant ainsi que ce projet ne convient ni aux agents ni aux élus.

Au 1^{er} janvier 2021, quatre trésoreries vont fermer (Le Monastier, Cayres, Saugues et Sainte-Florine) et certaines communes ne vont plus disposer de services publics de proximité.

Réponse de la Présidente : Elle se réjouit de l'arrivée d'une quarantaine d'agents dans le cadre de la démétropolisation et de la « baisse des suppressions d'emploi » dans le département. Elle revendique d'adapter le réseau pour être au plus proche des usagers avec en particulier la nouvelle organisation interministérielle des Espaces France service (EFS) qui vont permettre aux usagers d'avoir une réponse immédiate à tous leurs problèmes. Pour elle, c'est une volonté des élus qui sont convaincus par cette réorganisation.

Les élus CGT dénoncent cette désinformation sous couvert de loyauté et réaffirme que la majorité des élus sont contre ce projet. Il lui est demandé de nommer les communes qui adhèreraient avec tant d'enthousiasme à la NRP.

Ils rappellent que de nombreuses communes ont pris des délibérations contre le projet de réorganisation et les maires savent pertinemment que la gestion des EFS va leur incomber !

La directrice ne veut pas nommer les communes « enthousiastes » mais affirme que les élus l'ont appelée pour confirmer leur adhésion au projet et affirme que les élus ne tiennent pas le même discours devant la presse et avec la direction !!!!

Elle reconnaît cependant qu'il y a des problèmes avec les élus de la communauté de communes de Cayres-Pradelles (qui refusent de se voir rattacher au service de gestion comptable de Langeac) mais que le projet est maintenu en l'état.

Pour elle, il y a un projet national qui détermine un principe non négociable. Les seuls points de négociation sont les modalités d'accompagnement des EFS.

Nous n'avons pas à nous opposer à la réorganisation des services. Elle partage cette réforme à laquelle elle croit !

Les élus du personnel lui demandent de revenir à la raison et surtout lui rappelle son devoir de présidente de CTL : elle doit faire remonter les revendications des agents que portent les représentants du personnel sans état d'âme.

Par ailleurs, les élus lui font remarquer la densité des sujets de l'ordre du jour et demandent un nouveau CTL pour discuter sereinement de tous les sujets. Refus de la Présidente. Une 1/2 journée complémentaire sera cependant accordée le 3 décembre à la fin de la journée.

Les élus CGT demandent qu'il soit acté sur le PV que c'est encore un passage en force de la présidente contre l'avis de tous les élus du personnel.

Enfin, les élus CGT pointent le rapport du médecin du travail qui fait état des risques psychosociaux dans le cadre de la NRP : changements anxiogènes, conséquences sociales et familiales, augmentation des distances domicile-travail entraînant des risques d'accidents....

Les OS demandent ensemble le report voire la suppression du projet et demande la tenue d'un CHS-CT.

Pour la présidente, le rapport du médecin ne vise que l'accompagnement des agents et la DGFIP sera bien présente pour les former et les accompagner, donc on continue.

ORDRE DU JOUR

1- Vote du PV du 28 septembre 2020

A l'occasion du vote du PV du 28 septembre, les élus CGT demandent qu'il soit acté que depuis 2019, aucun PV n'a été transmis aux OS pour relecture et vote en CTL. C'est grave, car toutes les décisions prises en CTL depuis 2019 sont caduques, car non actées. La Présidente refuse tout net qu'une telle mention figure sur le prochain PV. Elle avoue qu'elle ne peut pas régulariser les PV depuis deux ans et affirme avoir informé la centrale de la défaillance de ses services de direction. Les élus CGT demandent de mettre en copie aux OS les échanges de mail avec la centrale sur ce sujet. Nouveau refus de la Présidente.

Les élus CGT lui rappelle fermement ses obligations de Présidente de CTL, de retranscrire sur le PV les observations des élus du personnel.

Tous les élus présents votent pour la mention de la CGT et la Présidente indique dès lors qu'elle va reprendre les anciens PV pour régularisation (en brandissant la menace que cela se fera au détriment d'autres tâches!!!)

A suivre.

2- Les accueils de proximité- EFS

Dans le cadre de la NRP, la DGFIP prévoit que la présence de nos services dans les territoires se fera par des permanences dans les Maisons de Service Au Public (MSAP) ou des Espace France Service (EFS), ou encore en effectuant des permanences en mairies ou tout autre lieu mutualisé.

Au 01/01/2021 il existera :

- 5 EFS (Craponne, Vorey, Le Chambon sur Lignon, Saugues, Montfaucon) qui seront animés par un ou plusieurs animateurs extérieurs formés par la DGFIP sur nos missions. Si l'animateur ne peut répondre au problème de l'utilisateur, il aura la possibilité de contacter les

services (prise de RDV physique, téléphonique voire en vidéo) et si il n'arrive pas à joindre les services, il pourra contacter les référents désignés pour chaque EFS.

Des permanences physiques par les agents de nos services sont aussi à l'ordre du jour, sans parler de l'appel à candidature de notre direction pour être animateur à EFS (ce qui veut dire répondre sur les questions de tous les partenaires ministériels présents dans les EFS!!!)

- 3 permanences (Cayres, Saugues et Le Monastier) où il est prévu que des permanences régulières seront effectués par des EDR principalement, ou ponctuelles par des agents des SIP au moment d'échéances fiscales (campagne de déclaration, échéance des avis TF).

Les référents dans les services auront un téléphone portable pour répondre aux situations d'urgence qui se présenteront dans les EFS qui n'auront pas pu contacter le service gestionnaire (blocage des comptes par exemple dans le cadre du recouvrement forcé).

En résumé, les services seront équipés d'un téléphone portable en plus pour que les EFS puissent les contacter car ils ne peuvent pas les contacter par téléphone : C'est UBUESQUE !!!!

Bref, on gère la pénurie et le manque de personnel dans les services par un nouveau téléphone portable. Les EFS ne sont que des intermédiaires boîte aux lettres qui masquent la fermeture de nos services.

La conduite des EFS sera faite par le préfet. La DGFIP affiche une façade de concertation avec les agents, alors qu'en mai 2019, les encadrants avaient été convoqués pour la présentation de l'accueil de proximité et la direction leur avait demandé de ne pas communiquer sur le sujet !

Aucune concertation directe sur le sujet n'a été réalisée avec les agents et nombre d'entre eux avaient manifestés leur désapprobation.

Vote : contre à l'unanimité des élus du personnel

2- Les conseillers décideurs locaux (CDL)

Le conseiller aux décideurs locaux (CDL) assurera une mission de conseil auprès des collectivités locales (élus, directeurs des services, secrétaire de mairie...). Il sera détaché des tâches de gestion d'une trésorerie. Il aura un périmètre géographique plus élargi (niveau communauté de communes) qu'un trésorier actuel. Il prendra en charge la qualité comptable.

Il ne sera pas rattaché au service de gestion comptable, même si il reprend les charges de conseil des trésoreries actuelles. Il dépendra de la direction départementale pour permettre le pilotage et la mutualisation des problématiques.

Les OS indiquent que donner des conseils sans faire de la gestion pose un véritable problème au niveau de la responsabilité comptable mais aussi hiérarchique. En effet, le CDL conseillera les collectivités sur les décisions à prendre mais le service de gestion comptable (SGC) devra affecter des sommes en comptabilité sans connaître la teneur des décisions. La responsabilité pécuniaire et comptable des affectations sont du ressort du responsable du SGC, alors que le CDL est déchargé de toute responsabilité.

Par ailleurs, dans les petites communes, la réalité est que le conseil et la gestion sont gérés par la secrétaire de mairie qui était souvent en relation avec un seul interlocuteur, le trésorier pour l'aider. Mais quid maintenant avec cette dissociation des tâches ?

Pour notre présidente, il n'y a pas dissociation des tâches mais complémentarité et le CDL aura pour rôle d'améliorer la qualité de gestion des services afin d'alléger les SGC. Ils se rendront épisodiquement dans les SGC et en direction et pourront télétravailler de manière « raisonnable et limitée ».

4 emplois de CDL seront implantés au 01/01/2020 et 1 emploi au 01/09/2021.

Circulez, il n'y a rien à voir

Vote : contre à l'unanimité des élus du personnel

3- SGC de Brioude

Le SGC de Brioude sera implanté dès le 1^{er} janvier 2021 à Brioude dans les locaux de l'actuelle trésorerie de Brioude. Il regroupera les missions de gestion SPL des trésoreries de Brioude et d'Auzon-Ste-Florine.

- la gestion de l'hôpital sera transférée à la trésorerie hospitalière (création au 01/09/2021) avec 1 emploi transféré;

- la gestion de la maison de retraite sera transférée au SGC du Puy.

Les trésoreries de Brioude et de Sainte-Florine regroupaient 12 agents. Seuls 10 agents seront affectés au SGC de Brioude (1 A+ deviendra CDL au 01/01 et 1B sera affecté à la trésorerie hospitalière prévue au Puy au 01/09/2021).

Les agents travailleront à compter du 1^{er} janvier en « openspace ». L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) indique que cette forme de travail n'est pas idéale dans le contexte sanitaire actuel.

Les élus syndicaux soulèvent qu'en pleine crise sanitaire ces conditions de travail ne sont pas acceptables et demandent le report de l'installation du SGC de Brioude compte tenu des directives très claires sur les conditions de travail des agents.

La présidente rétorque que les agents peuvent télétravailler. Les OS lui rappellent que les télétravailleurs n'ont eu aucune reconnaissance de leur participation à la continuité du service public lors du 1^{er} confinement ; ils ont été pratiquement tous écartés de la prime sous prétexte qu'ils ne faisaient pas du présentiel (même s'ils étaient présents et travaillaient tous les jours!!!), dévoilant ainsi la vision restreinte de la considération des télétravailleurs par la direction.

Le module horaire sur 4,5 jours des agents de la trésoreries de Brioude s'appliquera jusqu'au 31/08/2021.

Les agents affectés au 01/01 qui ont une mobilité géographique auront une priorité sur le SGC de Brioude lors des mutations. Lorsque la restructuration se situe dans une même commune, l'agent en poste doit suivre sa mission mais conserve le droit de demander d'autres affectations. Tous les agents du SGC de Brioude au 01/01 seront en affectation provisoire (ALD) jusqu'au 01/09/2021 date de leur affectation définitive.

Les élus syndicaux dénoncent l'inquiétude des agents sur cette installation imminente . Ils demandent de prendre le temps d'associer les agents pour l'organisation et l'harmonisation de ces nouvelles structures. Le périmètre et l'organisation du travail, l'environnement des agents

ainsi que les capacités d'accueil changent et les agents vont être exposés à une augmentation des risques psychosociaux. Mais pour la Présidente, les risques sont minimes car pour elle, les agents reprennent le même métier et il n'y a pas de changement fondamental !!!

Circulez, il n'y a rien à voir.

Vote : contre à l'unanimité des élus du personnel

4-SGC de Langeac

Le SGC de Langeac implanté au 01/01/2021 sur l'actuelle trésorerie de Langeac regroupera les missions de gestion SPL des trésoreries de Langeac (7 emplois), de Saugues (2 emplois) et de Cayres (3 emplois).

Les maisons de retraite actuellement gérées par les trésoreries de Cayres et Saugues seront transférées à la trésorerie du Puy-Ville au 1er janvier 2021.

La gestion de l'hôpital actuellement gérée par la trésorerie de Langeac sera transférée au 1er septembre 2021 à la trésorerie hospitalière du Puy.

Les 3 trésoreries regroupaient 12 emplois. Le SGC de Langeac n'aura que 9 emplois (1 A et A+ seront affectés en CDL et 1B transféré à la trésorerie du Puy-Ville dans le cadre du transfert des maisons de retraite au 01/01).

Les élus syndicaux font remarquer :

- que les chefs de poste transférés en CDL participaient au travail des agents dans les trésoreries. Ce sont donc des emplois perdus pour la gestion comptable.
- 2 départs à la retraite sont prévus en 2021 à Langeac et 1 emploi à Cayres va être transféré en trésorerie hospitalière au 01/09. Ce ne sont donc pas 9 agents mais 6 qui vont être effectivement présents au SGC. Comment cette nouvelle structure pourra t-elle fonctionner?
- les locaux de Langeac sont vétustes et ne sont pas aux normes
- les élus de la communauté de communes de Cayres-Pradelles sont en opposition avec le rattachement de leur communes au SGC de Langeac

Réponse de la Présidente :

- sur les emplois : Elle avoue que la situation sera compliquée mais un stagiaire arrivera au mois d'avril et des EDR seront affectés en priorité. Quand ? personne ne le sait !
- sur les locaux : Le SGC de Langeac pourra être éventuellement relogé par la communauté de communes des Rives du Haut-Allier mais pas avant 2022 dans le meilleur des cas. Il lui est alors demandé de reporter l'installation en 2022 pour la sécurité des agents. Refus de la Présidente.
- sur l'opposition des élus de Cayres-Pradelles : ce problème est remonté à la DG mais le projet est maintenu. En effet, pour elle, les « petits » postes où il y a des difficultés de continuité de service public sont prioritaires dans les restructurations (traduction : la suppression des emplois au fil des ans dans les trésoreries entraînent automatiquement la fermeture des postes)

Circulez, il n'y a rien à voir

Vote : contre à l'unanimité des élus du personnel

5- SGC d'Yssingeaux

Le SGC sera implanté dès le 1^{er} janvier 2021 à Yssingeaux dans les locaux de l'actuelle trésorerie d'Yssingeaux et regroupera les missions de gestion SPL des trésoreries d'Yssingeaux (7 emplois) et du Monastier-sur-Gazeille (3 emplois). Le SGC d'Yssingeaux ne comportera que 9 emplois (1 A+ affecté en CDL).

Il aura la gestion de plusieurs communautés de communes (CC Mezenc -Loire Meygal, CC des Sucs, CC Haut-Lignon) Par ailleurs, le responsable du SGC conservera pendant 1 an la mission de conseil sur le périmètre d'Yssingeaux.

Le SGC d'Yssingeaux conserve la gestion des EHPAD.

Les élus syndicaux font remarquer :

- Actuellement 1 emploi est vacant sur la trésorerie du Monastier. Ce ne sont donc pas 9 emplois mais 8 qui seront affectés au SGC d'Yssingeaux.
- Les difficultés de service pour cette structure compte tenu des moyens affectés : l'établissement de la paye de janvier des nombreuses collectivités que va gérer les SGC d'Yssingeaux nécessite le respect d'un planning et le temps du contrôle pour la réaliser sans erreur.
- des EDR pourront ils être affectés ?

Réponse de la présidente :

- sur l'emploi vacant non pourvu : un contrôleur stagiaire sera affecté
- sur les difficultés de service : c'est juste un problème d'organisation (comme toujours lors des restructurations! Par ailleurs, on allège le contrôle partenarial (traduction : on abandonne encore un pan de nos missions) et il y aura des tutorats. Les élus CGT demandent la rémunération des agents effectuant des tutorats. Pour la présidente, ce n'est pas à l'ordre du jour !
- sur le positionnement des EDR (7 agents pour 6 ETP). Les EDR seront utilisés sur les permanences des EFS et sur les autres permanences (1 jour/semaine). Ils pourront être aussi affectés sur des SGC après arbitrage de la direction, avec priorité pour les SGC Langeac et Yssingeaux. Mais rien de concret pour leur affectation dans les SGC au 01/01/2021.

Circulez, il n'y a rien à voir

Vote : contre à l'unanimité des élus du personnel

6- Transfert de la Gestion des EHPAD au 01//01/2021 et 01/09/2021

Au 01/01/2021 deux SGC seront spécialisés dans la gestion des EHPAD.

- SGC du Puy en Velay (gestion au 01/01 des EHPAD de Allègre, Saint Paulien, Pradelles et Saugues)
- SGC d'Yssingeaux (gestion au 01/01 des EHPAD de Lantriac, Le Monastier, Saint-Julien Chapeuil, St Pal, Aurec, BAS en Basset, Saint Didier en Velay)

Au 1/9/2021, le transfert sera complété par la gestion des M22 des trésoreries de Craponne sur Arzon, Brioude, Saint Jean et Langeac vers le SGC du Puy et celles de Monistrol vers le SCG d'Yssingeaux.

Un emploi arrivera sur la SGC du Puy provenant de la trésorerie de Cayres. Un emploi sur Yssingeaux pourra être éventuellement affecté en fonction des ressources actuelles.

Les élus syndicaux indiquent :

- qu'il existe une réelle inquiétude sur la gestion des EHPAD. Ce sont des missions très techniques nécessitant des sachants et on ne claque pas des doigts pour transférer la charge.
- Ils demandent combien représente en terme d'emploi la charge de transfert des EHPAD. Le SGC d'Yssingeaux devra supporter des charges en plus sans emploi supplémentaire.

Réponse de la présidente :

- il n'y a pas d'inquiétude à avoir. C'est juste un calcul global des charges transférées à faire et il y aura transfert d'emplois en fonction des charges . Mais elle est incapable de chiffrer le nombre d'emplois réels que cela représente. Selon elle, il faudra nuancer avec les pertes de charge des SGC (perte de la gestion des trésoreries hospitalières en particulier).

Bref, circulez, il n'y a rien à voir

Vote : contre à l'unanimité des élus du personnel

7- Transfert Assiette-Recouvrement

Au 01/01/2021

- Transfert de recouvrement de Saugues vers le SIP du Puy en Velay pour 4 communes ;
- Transfert de recouvrement de Saugues vers le SIP de Brioude pour 7 communes ;
- Transfert de recouvrement de Craponne sur Arzon vers le SIP de Brioude pour toutes les communes (18)
- Transfert du recouvrement du SIP du Puy en Velay vers le SIP de Brioude pour 1 commune
- Transfert de l'assiette de 16 communes du SIP du Puy vers le SIP de Brioude

En matière de recouvrement, il y aura un transfert global des charges REC et RAR. La cellule dédiée de la direction effectuera une action « maîtrisée » sur les RAR pour que les services aient le moins de charges possibles à gérer

La direction est incapable de savoir ce que représente la charge de travail en terme d'agents et de ressources humaines et indique juste que du personnel devrait arriver au 01/09 après le mouvement. C'est juste une situation transitoire à gérer pendant 9 mois. Une broutille !!!

Bref, circulez, il n'y a rien à voir

Vote : contre à l'unanimité des élus du personnel